

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES



**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT  
HYDRAULICIEN DE CONCEPTION DANS LE CADRE DE LA MISE  
EN ŒUVRE DE LA 2<sup>ème</sup> PHASE DU PROJET DE GESTION DES EAUX  
PLUVIALES ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE  
(PROGEP II)**

*mars 2021*

## Table des matières

1	CONTEXTE.....	3
2	OBJECTIF DE LA MISSION.....	3
3	RESULTATS ATTENDUS .....	4
4	TACHES DU CONSULTANT .....	4
5	DUREE ET VOLUME DES PRESTATIONS .....	5
6	QUALIFICATIONS REQUISES.....	6

## 1 CONTEXTE

Les pluies diluviennes intervenues dans la première semaine du mois de septembre 2020, ont provoqué de graves inondations dans plusieurs localités sénégalaises, avec comme principal épïcentre la zone de Keur Massar-Jaxaay, conduisant ainsi l'État à déclencher le Plan national d'Organisation des Secours (ORSEC).

Ainsi, à Keur Massar, une superficie de 60 ha polarisant 58 quartiers sur 144, a été impactée par ces inondations, avec environ 3000 familles sinistrées dont 271 parmi elles ont été déplacées et obligées de s'installer dans des établissements scolaires et des abris provisoires.

Pour pallier durablement aux phénomènes récurrents des inondations, l'État du Sénégal s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre optimale du Programme Décennal de Lutte contre les Inondations (PDLCI), à travers la formulation de la deuxième phase du Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP II), avec l'appui de la Banque mondiale.

Ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité de ceux déjà réalisés ces dernières années par le Gouvernement du Sénégal, et a pour objectif de réduire les risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar. Il permet également d'améliorer la capacité de planification et de mise en œuvre de pratiques de gestion de ville durable, notamment la résilience aux changements climatiques, dans les zones urbaines sélectionnées.

Le PROGEP II permet aussi l'atteinte des objectifs visés par le Plan Sénégal Émergent (PSE) qui est l'unique référentiel des politiques de développement socio-économique et de l'Acte 3 de la Décentralisation qui ambitionne « d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ».

En effet, ledit projet va contribuer à réduire les risques d'inondation dans les zones périurbaines de Dakar et préserver les populations vivant dans les zones sujettes aux inondations. Cet objectif sera atteint grâce une combinaison de mesures infrastructurelles et non infrastructurelles qui visent à améliorer la gestion des eaux pluviales et la gestion de l'espace urbain.

Compte tenu de ce qui précède, l'ADM envisage de recruter un Expert hydraulicien de conception, pour renforcer son staff pour l'exécution et le suivi des investissements physiques dudit projet.

C'est dans cette perspective que les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour définir le contenu de la mission, ainsi que le profil du consultant qui sera recruté.

## 2 OBJECTIF DE LA MISSION

L'expert aura pour principale mission de contribuer à la mise en œuvre du volet hydraulique du PROGEP 2 et d'assister l'ADM dans les tâches citées ci – après :

- participation à la mise en œuvre des activités du PROGEP II ;
- suivi et actualisation de la mise en œuvre du plan d'investissement issu des plans directeur de drainage (PDD) des eaux pluviales et des Plans de gestion des Risques d'Inondation (PGRI);
- mise à jour des études techniques, et de la carte de réalisation du réseau de drainage des eaux pluviales;

- analyse, validation et suivi du système d'alerte précoce intégré (SAPI) ;
- revue, analyse et validation des études techniques et de planification (PDD, PGRI, PUD);
- participation à la coordination et suivi, jusqu'à la réception définitive des travaux de réalisation du réseau de drainage des eaux pluviales;
- participation à la validation des études d'impact environnemental et social, des plans succincts de réinstallation, des plans d'actions et de réinstallation et toutes autres études en rapport avec le PROGEP II ;
- participation à la gestion du système de suivi – évaluation du projet ;
- participation à l'analyse et à la validation de toute autre étude entrant dans le cadre du projet et nécessitant la contribution d'un expert en génie civil et hydraulique.

L'expert hydraulicien devra permettre à l'ADM de s'assurer que les travaux se déroulent conformément aux plannings de travaux et aux normes en vigueur. Il devra également identifier les différents points de blocage ou dysfonctionnements constatés et proposer des solutions idoines afin de réaliser les travaux dans les délais contractuels.

L'expert devra travailler en étroite collaboration avec le groupe technique opérationnel constitué des partenaires clés intervenant dans le secteur de l'assainissement et l'assistance technique de l'ADM.

### 3 RESULTATS ATTENDUS

Les résultats ci-après sont attendus au terme de la mission objet des présents termes de référence :

- les tdrs et les cahiers de charges sont élaborés et intégrés dans les documents de consultation des entreprises et des consultants ;
- Les études techniques sont faites en conformité avec les plans directeurs de drainage et les PGRI ;
- Les risques potentiels sont identifiés et traités ;
- L'expertise technique est disponible pendant l'évaluation des offres ;
- Les notes d'appréciation sont transmises à la coordination du projet ;
- le suivi des aspects techniques du projet est bien assuré ;
- le respect des procédures de passation est bien effectif ;
- le suivi de l'exécution des travaux est bien réalisé ;
- les objectifs fixés dans le cadre de résultat sont atteints ;
- une meilleure coordination avec l'ensemble des parties prenantes du projet est effectuée ;
- les activités techniques inscrites dans les plans de travail budgétisés annuels sont exécutés dans les délais prescrits ;
- les capacités de l'ADM en maîtrise d'ouvrage sont renforcées ;
- les travaux sont réalisés dans les délais et dans le respect des normes de qualités requises.

### 4 TACHES DU CONSULTANT

Sous la responsabilité de l'ADM, en conformité avec le plan de travail et le manuel de procédures et ses annexes, l'expert en génie civil contribuera en collaboration avec l'équipe de l'ADM et les structures parties prenantes à l'atteinte des objectifs du PROGEP 2. Pour ce faire, il doit :

- procéder à l'élaboration et la mise à jour des manuels d'exécution des projets ;
- procéder à l'analyse approfondie de documents ou rapports relatifs aux études techniques se rapportant au PROGEP II ;
- participer à l'élaboration de dossiers d'appel d'offres et de termes de référence pour les études techniques / planifications et au processus de sélection d'entreprise et de consultants ;
- participer à la validation, dans les études, d'options techniques, par rapport aux normes techniques hydrauliques, d'assainissement, d'urbanisme et d'aménagement, etc. ;
- apporter son expertise dans la supervision des chantiers et à la bonne exécution des travaux et assurer toute autre tâche relevant de ses compétences ;
- identifier de façon systématique, les dysfonctionnements relevés aussi bien au niveau de l'exécution des ouvrages que du chantier ainsi que leurs conséquences et proposer des solutions techniques pour y remédier ;
- conduire les missions de contrôle opérationnel de terrain afin de s'assurer que les travaux sont exécutés conformément aux prescriptions techniques et que le suivi des activités confiées aux cabinets de supervision se déroulent de manière satisfaisante ;
- participer à la communication avec les acteurs du projet, les Collectivités territoriales et les populations ;
- apporter un appui aux activités liées à l'engagement communautaire objet de la sous-composante 2.3 du PROGEP II ;
- participer à l'élaboration de rapports d'activités ou de tout autre document utile pour le projet ;
- définir les possibles synergies entre le PROGEP 2 et les autres Projets/Programmes nationaux en vue d'un meilleur impact. Dans ce cadre, connaître et collaborer avec les différentes organisations menant également des activités dans les domaines d'intervention du Projet ;
- participer au suivi du plan d'actions issu des missions de supervision du Projet ;
- participer à la réflexion sur la possibilité de répliquer l'approche du projet dans d'autres régions du Sénégal ;
- exécuter toutes missions qui pourraient s'avérer nécessaires à la bonne marche du Projet.

## 5 DUREE ET VOLUME DES PRESTATIONS

Afin de renforcer le personnel de l'ADM engagé dans la mise en œuvre du PROGEP II, l'Expert hydraulicien est recruté pour la durée dudit projet, c'est-à-dire jusqu'au **.../.../** 2025, date prévisionnelle de sa clôture.

Une première évaluation conjointe des performances du consultant sera conduite, la première année après (6) six mois de service. Par la suite, des évaluations régulières sont effectuées

conjointement entre le contractuel et le coordinateur pour chaque tranche de services d'une durée de (12) douze mois. Ces évaluations ont pour but d'identifier : (i) le degré d'achèvement des objectifs et du plan de travail, (ii) les points forts et les points faibles qui méritent une attention particulière, (iii) le plan de formation continue en suivi-évaluation, et (iv) le plan de travail pour les (12) douze mois suivants.

L'ADM confirmera la poursuite du contrat sur la base de l'évaluation des performances de la première année et tiendra compte de la façon dont les recommandations de l'évaluation après les premiers (6) six mois ont été prises en compte.

## 6 QUALIFICATIONS REQUISES

L'expert en Génie civil devra avoir au minimum les qualifications suivantes :

- être titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil de conception (Bac+5), avec une spécialisation (Master spécialisé ou équivalent) en hydraulique, eau et assainissement ou équivalent ;
- Avoir une expérience générale d'au moins dix ans (10) ans dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement,
- avoir participé au moins à trois (3) études (conception, calcul des ouvrages, etc.), ou de missions de contrôle/surveillance des travaux d'infrastructures destinées aux eaux pluviales en milieu urbain ;
- Avoir une expérience pertinente d'au moins de trois (3) projets de construction des infrastructures de drainages des eaux pluviales ;
- bonne connaissance des outils scientifiques et techniques de conception des ouvrages hydrauliques ;
- bonne maîtrise des logiciels de CAO/DAO, de traitement de textes, de tableurs, de gestion de projets ;
- bonne maîtrise des logiciels SIG et des logiciels de simulation hydraulique tels que (ARCGIS/GLOBAL MAPPER/ EPASWMM/ STORMCAD) ....;
- bonne maîtrise du français ; une connaissance en langue anglaise est un atout ;
- expérience avérée en matière de programmation, de suivi et de contrôle de travaux ;
- bonne connaissance des règles de Passation de marchés (confection DAO, négociation, administration des contrats et gestion des fournisseurs) ;
- avoir une expérience en gestion de contrat ;
- bonnes dispositions pour le travail en équipe ;
- grande capacité d'écoute, excellentes capacités d'analyse et de synthèse, grandes aptitudes à communiquer ;
- bonne moralité.

